

# LE P.P.R.E.

> Programme personnalisé de Réussite Educative <

#### Public concerné:

Les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle.

Il s'agit d'élèves scolarisés en école élémentaire ou collège rencontrant des difficultés importantes ou moyennes dont la nature laisse présager qu'elles sont susceptibles de compromettre, à court ou à moyen terme, leurs apprentissages.

## **Objectif:**

La vocation du PPRE est tout autant de prévenir la difficulté que de la pallier. L'objectif étant de conduire la totalité d'une classe d'âge à la maîtrise des connaissances et des compétences constitutives du socle commun.

#### **Elaboration:**

Par l'enseignant et le conseil de cycle.

### Mise en œuvre:

Le PPRE est constitué d'actions qui ciblent des connaissances et des compétences précises. C'est un programme adapté aux besoins de chaque élève, qui s'appuie sur les compétences acquises. Il est modulable : son contenu et son intensité évoluent en fonction de l'élève concerné. Le PPRE est fondé sur une aide pédagogique d'équipe qui implique l'élève et associe sa famille. L'adhésion et la participation de l'enfant et de sa famille sont déterminantes pour la réussite du programme

### Durée de validité:

Le PPRE est une action spécifique de remédiation intensive et de courte durée.

Il est donc **temporaire**: sa durée est fonction de la difficulté rencontrée par l'élève, ainsi que de ses progrès.

### Le PPRE passerelle :

Mis en place par la circulaire de rentrée de 2011 c'est un PPRE dont la mise en œuvre se fait en concertation entre l'école élémentaire et le collège.

> Un PPRE n'exclue pas l'existence d'un PAI ou d'un PPS

### Textes de référence :

Programmes personnalisés de réussite éducative Mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601969C.htm circulaire 2011-126 du 26-8- 2011, publiée au BOEN n° 3 du 1<sup>er</sup> septembre 2011.